

## PLU de la commune de BACHIVILLERS

### Porter à connaissance

#### Aménagement numérique

---

En matière d'aménagement numérique, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit tient à communiquer les éléments suivants à la commune de BACHIVILLERS :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) l'article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

L'article L 1425-2 a été modifié et précisé par les Lois n°2014-58 du 27 janvier 2014- article 2 et n°2015-991 du 7 août 2015- article 102.

Pour le Département de l'Oise, l'assemblée départementale s'est chargée de l'élaboration du SDTAN qui a été adopté par sa commission permanente le 21 mai 2012 puis modifié par sa commission permanente du 17 mars 2014. Le SDTAN-Oise est téléchargeable sur le site [WWW.oise-thd.fr](http://WWW.oise-thd.fr).

Le Conseil départemental de l'Oise a par délibération de sa commission permanente du 13 juillet 2015 transféré sa compétence « gestion du SDTAN-Oise et de ses évolutions » au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD). Le SMOTHD a accepté ce transfert de compétence lors de la séance de son Conseil syndical du 24 septembre 2015.



**Il est donc important que la commune de BACHIVILLERS tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

- Etat des lieux en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL)

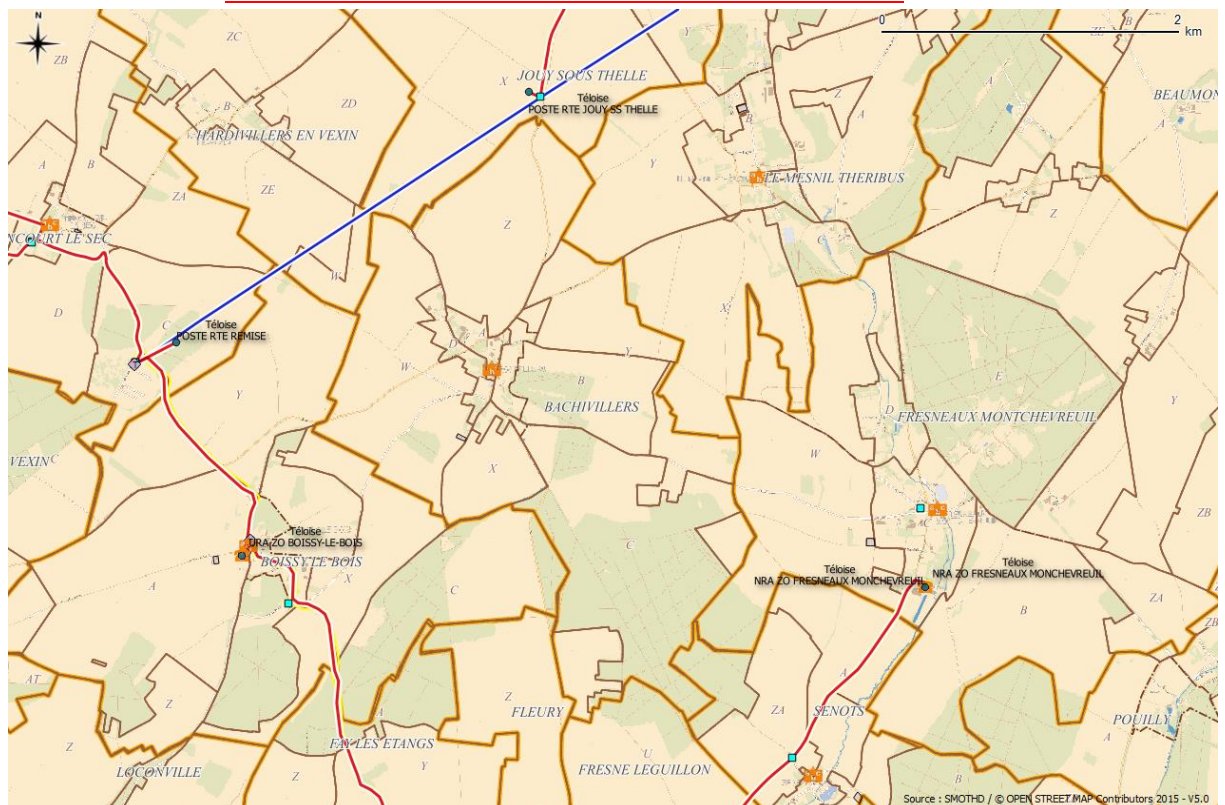
La qualité de la desserte ADSL de la commune de BACHIVILLERS ne permet pas, actuellement, à ses habitants d'être éligibles au triple-play (Téléphonie, Internet et Télévision)

- Etat des lieux en matière de réseau d'initiative publique haut-débit de l'Oise « TelOise »

La stratégie développée par le Département de l'Oise en faveur du numérique s'est traduite par la mise en place d'un « Réseau d'initiative publique (RIP) » haut débit dénommé « TelOise » dès 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui d'environ 1250 Km et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités économiques, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau ne transite pas par la commune de BACHIVILLERS mais est présent à proximité immédiate sur les communes voisines de JOUY SOUS THELLE, HARDIVILLERS EN VEXIN, BOISSY LE BOIS et FRESNEAUX MONCHEVREUIL.

#### RESEAU ET INFRASTRUCTURE TELOISE A PROXIMITE DE BACHIVILLERS



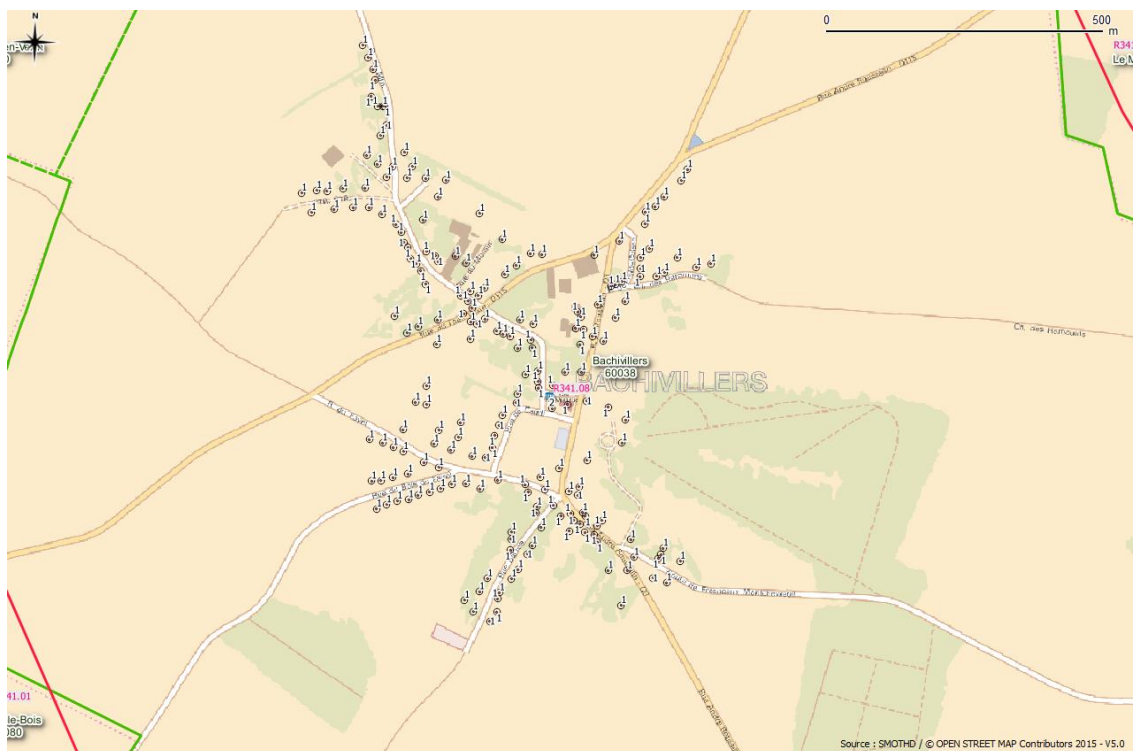
- Réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Oise « Oise THD »

Le SDTAN en vigueur a été élaboré par l'Assemblée départementale puis transféré au SMOTHD qui en assure la gestion et l'évolution. Le projet Oise THD s'échelonne sur 7 ans et a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers des 640 communes laissées aux bons soins de l'initiative publique. En ce qui concerne les 52 autres communes du Département de l'Oise situées en « zones conventionnées » précédemment nommées zones AMII (Appel à manifestation d'intentions d'investissement), elles seront raccordées par la même technologie par les opérateurs privés SFR et Orange d'ici 2020.

La commune de BACHIVILLERS est intégrée dans le projet Oise THD afin de permettre à ses habitants de bénéficier d'un accès internet à très haut débit. Le déploiement du réseau FttH sera réalisé en 2018.

Concrètement, le projet porté par le SMOTHD s'appuiera sur le réseau TelOise évoqué précédemment et sera étendu par capillarité à partir du Nœud de raccordement optique (NRO) R341 qui sera installé à LE MESNIL THERIBUS et irriguera toute la commune de BACHIVILLERS comme l'indique la carte ci-dessous.

### **RESEAU ET INFRASTRUCTURES OISE THD SUR BACHIVILLERS**



### Mutualisation des travaux

La Loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code des postes et des télécommunications (CPCE) l'article L49 qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne envers les usagers.

### Synthèse des recommandations

---

- ✓ La commune de BACHIVILLERS devra maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et aériens
  - Des nœuds de raccordement d'abonnés (NRA)
  - Des chambres
  - Des fourreaux
  - Des poteaux
  - Des locaux techniques et répartiteurs
  - Des antennes
  - Des pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants.

- ✓ La commune de BACHIVILLERS devra favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités économiques ou de logements dans les zones couvertes numériquement.
- ✓ La commune de BACHIVILLERS devra prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (SMOTHD).



- ✓ Dans le cadre de l'obligation L49, la commune de BACHIVILLERS informera systématiquement le titulaire du SDTAN (SMOTHD) des travaux prévus sur son territoire et entrant dans le cadre prévu par la Loi. De son côté le titulaire du SDTAN (SMOTHD) informera la commune de BACHIVILLERS de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et entrant dans le cadre de l'article L49 du CPCE.

Beauvais le 13 septembre 2016

**Roger MENN**

Directeur de l'aménagement numérique départemental  
Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit

